

Guide pratique

Risques majeurs

- Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Edition 2025



 **d'infos**
sur cenon.fr





Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Les risques majeurs à Cenon	5
Les moyens d'alerte	6
Les moyens d'information	7
En cas de risque majeur, qui fait quoi ?	8

Risques d'origine naturelle **9**

Inondation	10
Phénomènes météorologiques violents	12
Phénomènes météorologiques extrêmes	13
Mouvements de terrain	15
Risque sismique	16

Risques d'origine technologique **17**

Risques industriels	18
Transport de matières dangereuses	19

Risques particuliers **21**

Risque sanitaire	22
Menace terroriste	23
Préparer son kit d'urgence	24
Les informations utiles	25
Que faire si mon habitation est endommagée ?	26
Comment se rendre utile ?	27

L'édito



Face aux défis climatiques et aux risques qui peuvent affecter notre territoire, il est essentiel d'être informés et préparés. C'est dans cet esprit que la Ville de Cenon met à votre disposition ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Située près de la Garonne, Cenon est exposée à plusieurs types de risques, qu'ils soient naturels comme les inondations ou les tempêtes, ou liés à l'activité humaine ou industrielle. Notre responsabilité, en tant que collectivité, est de vous donner les clés pour prendre conscience de ces risques et adopter les bons réflexes en cas de crise.

La municipalité travaille activement, en lien avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, pour réduire la vulnérabilité de notre territoire. Mais la sécurité est l'affaire de tous.

En consultant ce DICRIM, vous disposerez des informations essentielles sur les conduites à tenir en cas de crise majeure, et sur les moyens de vous protéger, vous et vos proches.

Je vous invite donc à lire attentivement ce document et à le conserver à portée de main. Ensemble, soyons vigilants, solidaires et préparés pour faire face aux situations d'urgence et pour assurer notre sécurité.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque majeur** correspond à la survenue d'un événement perturbateur qui peut entraîner des effets néfastes pour les populations, les biens et la nature (l'écosystème).

Le risque majeur est caractérisé par une faible fréquence d'apparition et une forte gravité.



ALÉA

L'aléa est un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou humaine, susceptible d'entraîner des conséquences graves sur les enjeux.

ENJEUX

Les enjeux sont les populations, les biens, les écosystèmes susceptibles d'être impactés par l'aléa.

RISQUE

Le risque majeur est la conjonction de l'aléa et des enjeux. Exemple : inondation des habitations et des sols.

Les risques majeurs à Cenon

Risques d'origine naturelle



Inondation



Phénomènes
météorologiques
violents



Phénomènes
météorologiques
extrêmes (canicule)



Phénomènes
météorologiques
extrêmes (grand froid)



Mouvements
de terrain



Risques
sismiques

Risques d'origine technologique



Risques
industriels



Transports
de matières
dangereuses

Risques particuliers



Risques
sanitaires



Menaces
terroristes

Les moyens d'alerte



Les ensembles mobiles d'alerte (E.M.A.)

Ce sont les véhicules équipés d'un haut-parleur et d'un mégaphone pour alerter la population au cœur des quartiers. Ils diffusent des messages spécifiques, émis par la Police municipale, la Police nationale ou les sapeurs-pompiers.



FR-Alert

C'est le dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché à l'initiative du Préfet. FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger, afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



L'alerte SMS « risques majeurs » de Cenon

C'est un dispositif déclenché à l'initiative du Maire. Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur la liste d'alerte SMS Risques majeurs sur cenon.fr/alerte-sms (voir la dernière page de couverture).

Les moyens d'information

Le site internet de la Ville et les réseaux sociaux

La Ville relaie les messages d'alerte des autorités et diffuse les informations pratiques sur la conduite à tenir.

| Rendez-vous sur cenon.fr ou sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) @villedecenon.

Les panneaux lumineux d'information

Ils diffusent en permanence des messages d'information et des consignes de comportements. Ils se trouvent sur des sites stratégiques de la ville : Hôtel de ville, gare, parvis du Rocher de Palmer, Maison citoyenne.

La télévision et la radio

France 3 Nouvelle-Aquitaine

France info 105.5

France inter Bordeaux 89.7

Ici Gironde (ex-France Bleu Gironde) 100.1

Météo France et Vigicrues

Lors d'événements météorologiques, des bulletins de vigilance sont émis :

| www.meteofrance.fr

| www.vigicrues.gouv.fr

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas



En cas de risque majeur, qui fait quoi ?

Les services de secours

Ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger.

Le Maire

Il diffuse l'alerte, déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et active la cellule de crise de la mairie. Il est le directeur des opérations en lien avec le Préfet. Il protège et informe la population.

Les équipes techniques de la Ville

Les équipes techniques de la mairie organisent la réponse communale à la crise, gèrent l'événement et mettent en place les mesures de sauvegarde de la population.

La réserve métropolitaine

Elle assure des missions d'assistance aux sinistrés et aux services engagés.

Le Préfet

Il déclenche le plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes. Il devient alors le directeur des opérations de secours.

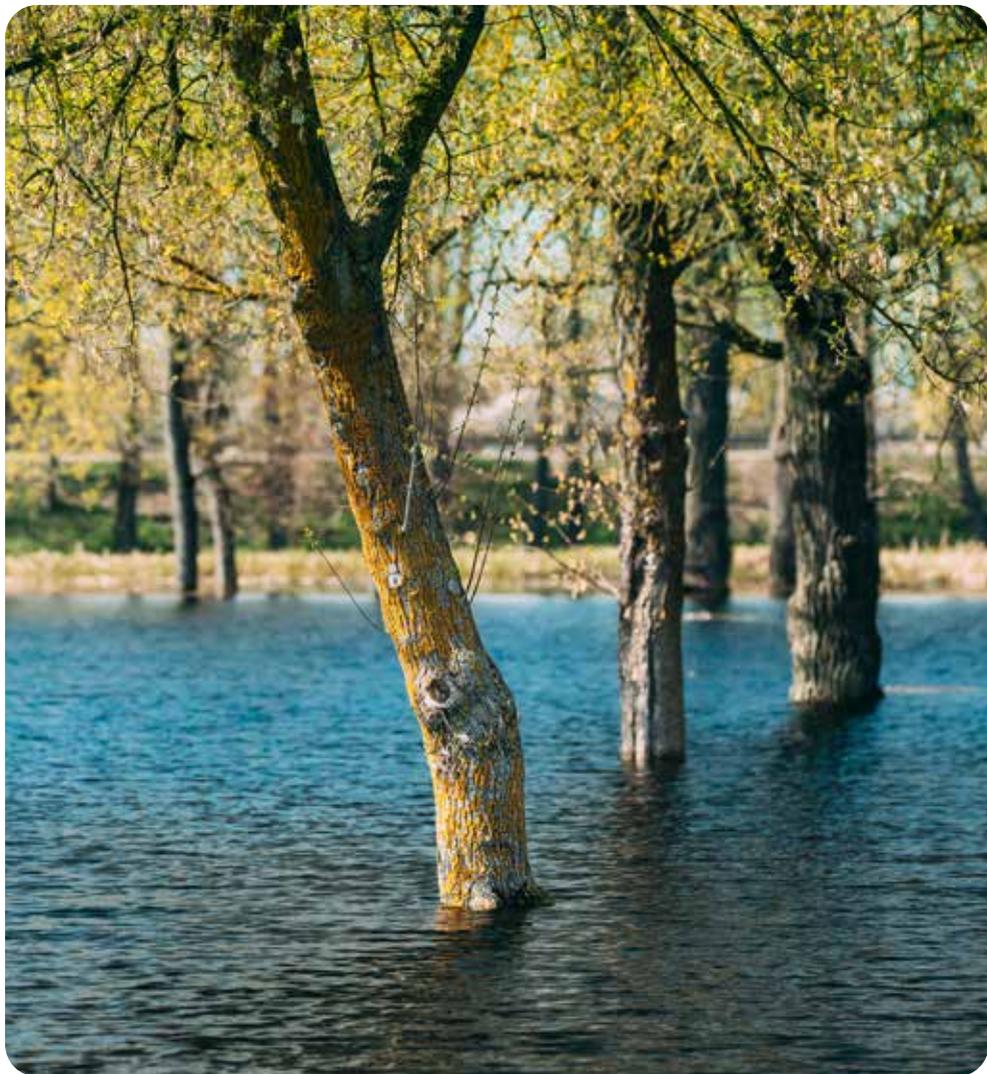
Les citoyens

Ils respectent les consignes des autorités et se tiennent informés régulièrement.

Les entreprises et les établissements recevant du public (ERP)

Ils mettent en sécurité les personnes présentes et exposées, conformément à leur Plan d'Organisation de Mise en Sécurité de l'Établissement (POMSE) ou leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour les écoles et les crèches.

Risques d'origine naturelle



Inondation



La commune de Cenon est exposée aux risques suivants :

- inondations fluvio-maritimes
- débordements de cours d'eau
- remontées de nappes d'eau souterraines
- ruissellements

- Le risque d'**inondations fluvio-maritimes** se manifeste principalement par le débordement de la Garonne.

Le bas Cenon y est exposé : le cours Victor Hugo marque physiquement la limite de la zone inondable entre l'ouest, bordé par la Garonne, et l'est de la commune.

Cenon est située sur le Territoire à Risque important d'inondation (TRI) de Bordeaux et incluse dans le périmètre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde. La commune est également soumise au Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de l'agglomération bordelaise approuvé en février 2022. Le risque fluvio-maritime, apparenté à une submersion marine, est pris en considération dans ces documents.



LES BONS REFLEXES

- fermer les portes et fenêtres, mettre des bâtardeaux
- mettre en hauteur le matériel fragile
- monter à l'étage ou gagner de la hauteur
- se tenir informé des consignes à suivre

Inondation



- Concernant le risque de **débordement de cours d'eau**, il concerne à Cenon le ruisseau du Mulet, qui traverse le territoire.
- La commune est aussi concernée par le risque de **remontée de nappes d'eau souterraines** sur les extrémités ouest et est de la commune. Ces remontées de nappes se matérialisent par endroits par des inondations de caves.
- Enfin, lors de fortes précipitations, l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation peut être à l'origine d'un **risque de ruissellement**, notamment au niveau des points les plus bas.



LES BONS REFLEXES

- ne pas s'engager sur une route inondée
- éviter les zones sensibles en cas de vigilance orange et rouge
- débrancher les appareils électriques, les placer en hauteur et couper le gaz
- limiter l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les secours

Phénomènes météorologiques violents



Tempêtes, vents violents

Les tempêtes sont saisonnières. Elles apparaissent principalement en automne et en hiver. On parle de phénomènes de vents violents uniquement lors d'événements localisés, qui ne touchent qu'une petite partie du territoire. Ils peuvent se manifester tout au long de l'année, aussi bien en été à l'occasion d'orages estivaux, qu'en hiver. Les vents violents occasionnent des chutes de branches, de tôles, créent des obstacles sur les voies de circulation, entraînent un risque d'électrocution et une rupture des alimentations électriques.

Fortes précipitations

Les pluies de forte intensité ou répétées sur plusieurs jours sont à l'origine du phénomène d'inondation par ruissellement. Cela se traduit par un écoulement d'eau important dans des zones habituellement sèches ou dans des cours d'eau intermittents, et également hors du réseau d'évacuation des eaux pluviales, c'est-à-dire dans les rues.

Orages

Ils sont souvent accompagnés d'un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, précipitations intenses parfois sous forme de grêle et quelquefois de vents rabattants, de trombe ou tornade.



LES BONS REFLEXES

- ranger et fixer les objets pouvant être emportés par le vent
- éviter les parcs et jardins
- débrancher les appareils électriques, internet et la télévision
- ne pas rester sous les arbres
- ne pas s'approcher des lignes électriques à terre
- gagner un abri, fermer portes et volets
- limiter les déplacements
- limiter l'usage du téléphone

Phénomènes météorologiques extrêmes



Canicule

La canicule se caractérise par une période de forte chaleur durant plusieurs jours. Les conséquences peuvent être préjudiciables pour les personnes vulnérables, en particulier les personnes âgées et les jeunes enfants, qui risquent la déshydratation.

Plan canicule : un service gratuit et préventif

En cas de déclenchement du plan canicule par les services de l'Etat, les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables sont contactées régulièrement par téléphone par les agents municipaux. Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit chaque année de contacter le CCAS de Cenon au 05 47 30 50 60.



| cenon.fr/demarches/canicule

Si vous n'êtes pas directement concerné par ce dispositif, peut-être qu'une personne de votre entourage (famille, voisin) en a besoin : pensez-y et invitez-la à s'inscrire.

L'alerte et la vigilance

La plateforme téléphonique nationale « canicule info service » est ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h, au 08 00 06 66 66 (appel gratuit). En cas de malaise, appelez le 15.



LES BONS REFLEXES

- s'hydrater et boire régulièrement, manger normalement
- limiter les activités extérieures
- rester dans des endroits frais, fermer les portes et les volets, se ventiler
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- prendre des nouvelles des proches et du voisinage

Phénomènes météorologiques extrêmes



Grand froid, neige et verglas

Le grand froid engendre le risque de gelures voire de décès par hypothermie des personnes durablement exposées à de basses ou très basses températures. C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les périodes de grand froid peuvent être à l'origine d'autres phénomènes aux effets dangereux, la neige et le verglas, qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne.



Face à une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appeler le 115, numéro d'appel gratuit et accessible 24h/24, 7j/7, afin que cette personne soit orientée vers un dispositif d'hébergement ou de veille sociale.

En cas d'urgence, appeler les pompiers (18) ou le Samu (15).

Une attention particulière doit être portée aux jeunes enfants et aux personnes âgées, qui peuvent ne pas se plaindre du froid.



LES BONS REFLEXES

- se protéger du froid et de l'humidité
- ne pas surchauffer son logement
- aérer son logement pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone
- limiter les déplacements et ne pas s'exposer de manière prolongée au froid
- prendre des nouvelles des proches et du voisinage



Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal et plus ou moins rapide du sol ou du sous-sol. Ce phénomène peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'un éboulement, ou d'un glissement de terrain.

Mouvements rapides : éboulement de falaise, glissement de terrain

En raison de la présence d'un coteau sur la partie est, Cenon est concernée par le risque d'éboulement de falaise. Les secteurs les plus exposés à ce risque se situent sur le coteau et directement en contrebas. Ces éboulements sont susceptibles d'engendrer des glissements de terrain, comme en 2001 sur la rue du Maréchal Galliéni à la suite d'importantes précipitations (ci-contre : localisé n°5).



Carte du risque mouvement de terrain - extrait (RisCrises, PCS - diagnostic des risques - 2024)

Mouvements lents

• Effondrement et affaissement de cavités souterraines

La commune a connu un effondrement/affaissement aux Gravières en 1992 (sur la carte : localisé n°3), et un autre en 2002 rue Saint-Saëns dans le haut Cenon.

• Retrait ou gonflement des sols argileux

Sur la commune, les sols sont composés en grande partie d'argile. Cette dernière a tendance à gonfler lorsqu'elle s'humidifie. Au contraire, lors d'une sécheresse, l'évaporation entraîne un retrait des argiles, ce qui peut fragiliser les constructions. Ce risque est moyen ou fort sur le territoire communal.

Dès l'apparition de dommage sur votre logement, transmettez un dossier à votre assureur et à la mairie (voir p.26).



LES BONS REFLEXES

- s'éloigner rapidement du site en cas de bruit suspect (grondement ou pierre qui roule)
- ne pas traverser les zones dangereuses (routes, ponts, zones concernées par le mouvement de terrain)
- rester vigilant, d'autres mouvements et des répliques peuvent se produire



Risque sismique

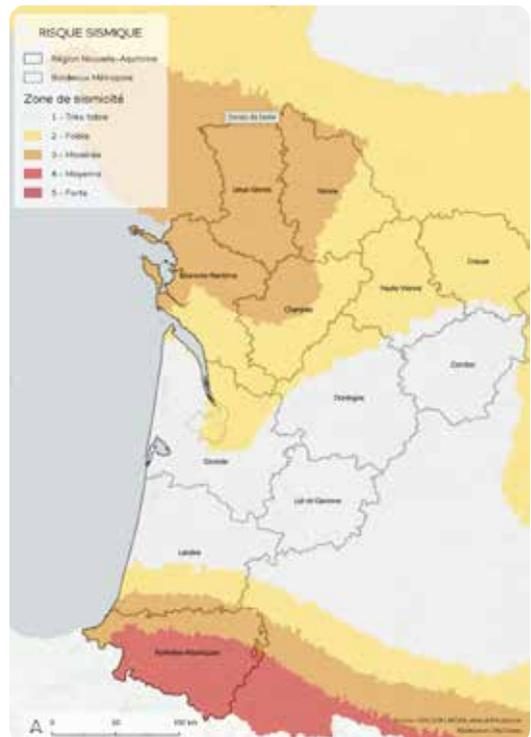
Le séisme ou tremblement de terre se produit lors de la rupture de la croûte terrestre, libérant une importante quantité d'énergie, qui se diffuse sous la forme d'ondes et provoque des vibrations dans le sol. L'échelle de Richter, qui va de 1 à 9, mesure la magnitude d'un séisme, c'est-à-dire l'amplitude enregistrée du mouvement du sol.

Le zonage sismique de la France classe la commune de Cenon en risque faible (carte ci-dessous).



LES BONS REFLEXES

- à l'intérieur, s'abriter et s'éloigner des fenêtres
- ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ne pas prendre la voiture
- éviter les ascenseurs
- limiter l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les secours
- débrancher les appareils électriques et couper le gaz
- ne pas rester sous les lignes électriques



Risques d'origine technologique



Pointe du Bec d'Ambès
© Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
© Barroche Adrienne (photographe)



Risques industriels

On parle de risque industriel lorsqu'un événement survient sur un site industriel et entraîne des conséquences graves pour les populations et l'environnement.

Les établissements concernés sont surtout les industries chimiques, pyrotechniques, ou celles qui stockent des produits pétroliers. L'accident industriel se traduit par une explosion, un incendie, ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

Les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de présenter des dangers ou des nuisances pour les populations ou l'environnement sont classées ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Les ICPE les plus sensibles, dont les substances ou mélanges utilisés sont susceptibles de générer des risques majeurs globaux, sont classées SEVESO. Elles sont soumises à des contraintes légales renforcées pour la prévention et la gestion des accidents majeurs.

Cenon compte 4 ICPE : l'entreprise de récupération de déchets SARL LABADIE, Gaz de France, l'unité de valorisation énergétique VALBOM et Hauts de Garonne Energies.

En revanche, Cenon ne compte aucune installation classée SEVESO.



LES BONS REFLEXES

- s'abriter dans le bâtiment le plus proche, fermer toutes les issues (portes, fenêtres, ventilations) et les calfeutrer
- se tenir informé des consignes à suivre
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas prendre la voiture
- éviter toute flamme ou étincelle, débrancher les appareils électriques et couper le gaz
- limiter l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les secours

Transport de matières dangereuses



Ce risque correspond au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou souterraine (canalisations de gaz, hydrocarbures...).

Concernant les routes, le risque d'accident impliquant un transport de matières dangereuses est particulièrement diffus. Il concerne non seulement l'ensemble des axes desservant les entreprises consommatrices de produits dangereux (industries classées, stations services, grandes surfaces de bricolage...) mais aussi les particuliers (livraisons de fioul domestique ou de gaz).



Les accidents de transport de matières dangereuses (TMD) peuvent donc se produire pratiquement n'importe où, mais surtout sur les grands axes de circulation, empruntés par les camions.



LES BONS REFLEXES

SI VOUS ÊTES CHEZ VOUS

- s'abriter, fermer toutes les issues (portes, fenêtres, ventilations) et les calfeutrer pour empêcher les produits toxiques d'entrer

- se tenir informé des consignes à suivre

SI VOUS ÊTES À PROXIMITÉ DE L'ACCIDENT

- s'éloigner de la zone de l'accident, se protéger, ne pas tenter d'intervenir soi-même

- ne pas toucher le produit en cas de fuite

Transport de matières dangereuses



Plaques symboles de danger

Une plaque en forme de losange indique, sous forme de pictogramme, le type de danger prépondérant de la matière transportée.
Ces losanges sont fixés de chaque côté et à l'arrière du véhicule.



GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE



SOLIDE INFLAMMABLE



LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE



LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU



RISQUE D'EXPLOSION



COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE



GAZ COMPRESSE OU DISSOUT SOUS PRESSION



MATIERE OU GAZ CORROSIF



RADIOACTIVE

MATIERE RADIOACTIVE



MATIERE OU GAZ TOXIQUE



MATIERE INFECTEE



MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS



Si vous êtes témoin d'un accident, contactez le **112** en précisant :

- le lieu
- le moyen de transport
- la nature du danger, à l'aide du symbole, **en respectant une distance de sécurité.**

Risques particuliers





Risques sanitaires

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou sur le long terme qui présente une menace directe pour la santé des populations, nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Risques infectieux

Parmi ces risques, on recense les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale...), les risques liés à l'utilisation de produits chimiques, de substances radioactives, ou encore les risques liés au système de soins (médicaments, actes thérapeutiques, maladies nosocomiales).

Les virus et bactéries peuvent notamment se transmettre par voie aérienne (toux, éternuements, postillons), par contact rapproché avec une personne infectée (embrassades, mains serrées...) et par contact avec des objets contaminés par une personne malade (poignées de porte, clés...).

Épidémie

Une épidémie se définit par l'apparition, sur un territoire, d'un nombre élevé de cas d'une maladie infectieuse, suivie d'un retour à la normale. Les vagues épidémiques, telles que celles du Covid-19, de la grippe ou de la bronchiolite, peuvent toucher plusieurs millions de personnes.

Epizootie

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les grippes aviaire et porcine, les détenteurs de volatiles, cochons ou sangliers doivent déclarer leurs animaux :

! grippe aviaire : formulaire cerfa 15472*02 accessible sur service-public.fr

! grippe porcine : formulaire à compléter sur le site agriculture.gouv.fr



LES BONS REFLEXES

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser du gel hydroalcoolique
- utiliser un mouchoir à usage unique pour éternuer ou tousser et le jeter à la poubelle

- porter un masque
- consulter un médecin
- éviter de manipuler des animaux malades ou morts
- se laver systématiquement les mains après tout contact
- se tenir informé des règles à suivre autour des zones touchées par l'épizootie



Menace terroriste

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage sur un gouvernement ou satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Plan Vigipirate

La lutte anti-terroriste est une attribution de l'Etat. La menace terroriste est prise en compte au niveau national avec le plan Vigipirate, dispositif global de vigilance, de prévention et de protection pour l'ensemble des secteurs d'activités du pays. Le plan Vigipirate est associé à 3 niveaux de postures gouvernementales corrélées à l'intensité de la menace terroriste :



Prévention de la radicalisation

Le gouvernement a mis en place un numéro vert à appeler, lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation : 0 800 005 696 (numéro gratuit)

Pour en savoir plus :

- | stop-djihadisme.gouv.fr
- | encasdattaque.gouv.fr

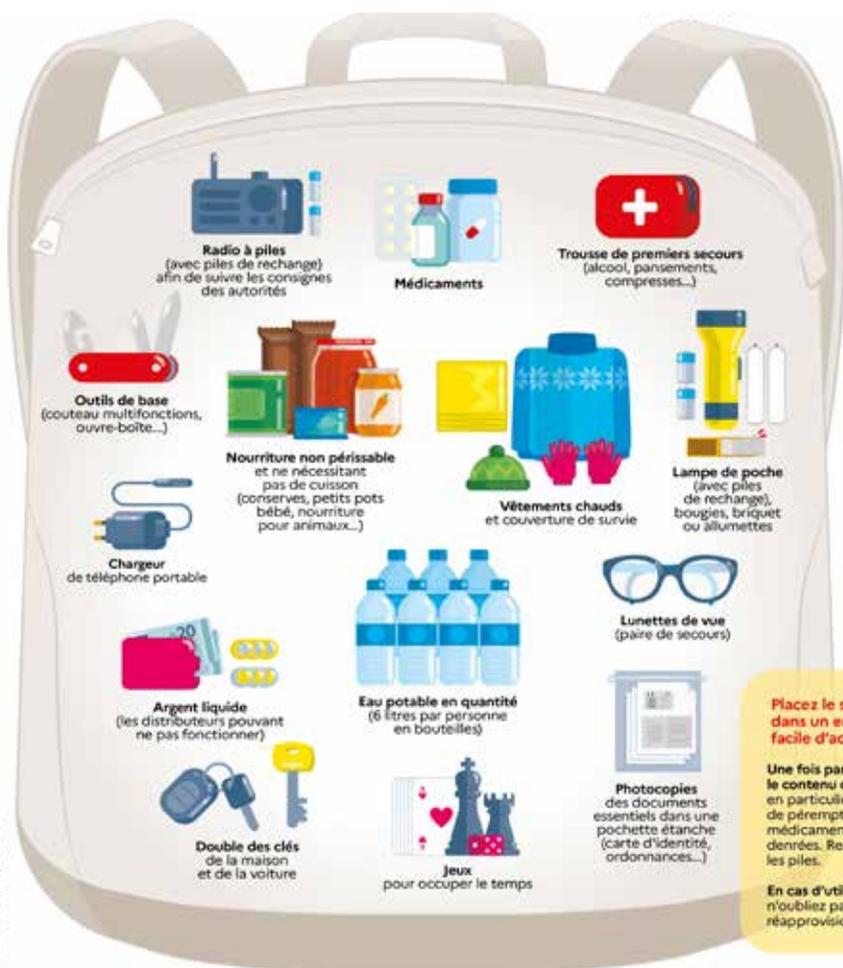


LES BONS REFLEXES

- s'éloigner de la zone dangereuse
- se cacher
- s'entraider
- alerter au 112
- suivre les consignes des autorités
- couper la sonnerie et le vibreur de son portable

Préparer son kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Les informations utiles

Numéros d'urgence

- Samu : **15**
- Police nationale : **17**
- Pompiers : **18**
- Appel d'urgence européen : **112**
- Pour les personnes ayant de difficultés à entendre ou à parler : **114**
- Samu social : **115**
- SOS médecin : **3624**

Numéros de service

- Coupure d'électricité dépannage : **09 726 750 33**
EDF sécurité 24h/24 : **0 810 333 033**
- Odeur ou fuite de gaz
couper l'arrivée de gaz et appeler
Regaz Bordeaux Urgences : **05 56 79 41 00**
- Fuite d'eau sur le réseau public
l'Eau de Bordeaux Métropole : **0 977 40 10 14**

Routes et transports

- TBM : **05 57 57 88 88** | infotbm.com
- Trains SNCF : infolignes.com
- Aéroport : **05 56 34 50 50** | bordeaux.aeroport.fr

Numéros de mon foyer

Assurance :

Médecin de famille :

École(s) des enfants :

Mes numéros :

Autres :

S'informer

- cenon.fr
- facebook.com/cenon33
- Mairie : standard **05 57 80 70 00**
- France info : **105.5**
- France inter Bordeaux : **89.7**
- Ici (ex-France Bleu Gironde) : **100.1**
- Météo France : **32 50**
vigilance.meteofrance.com
- Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

Que faire si mon habitation est endommagée ?

Processus d'indemnisation

- Déclarez le sinistre à votre assurance dans un délai de 5 jours.
- Prenez des photos des dégâts et si possible conservez les biens qui ont été endommagés.
- Estimez les dégâts et collectez les éléments justificatifs (photos avant le sinistre, factures).
- Attendez le passage de l'expert pour nettoyer ou jeter.
- Adressez l'ensemble des documents à votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Si le sinistre est susceptible de relever de la catégorie « catastrophe naturelle », **contactez la mairie pour l'informer et pour qu'elle demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**
- Si l'arrêté interministériel est pris, reconnaissant l'état de catastrophe naturelle dans le périmètre qui vous concerne, la mairie vous informe très rapidement.
- Après publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel, si vous ne l'avez pas déjà fait, déclarez votre sinistre à votre assureur dans les 10 jours.
- Votre assureur a 3 mois pour vous indemniser.

Bonnes pratiques

- Conservez les factures de vos biens assurés au format électronique (clé USB, boîte mail, cloud...).
- Prenez des photos de vos biens avant le dommage, pas seulement après.
- N'oubliez pas de mettre à jour régulièrement le montant de vos biens assurés.

Comment se rendre utile ?

Rejoindre la réserve citoyenne métropolitaine

Des bénévoles formés aux risques majeurs

Face à la multiplication des événements extrêmes (tempêtes, inondations, méga-feux, canicules...), Bordeaux Métropole a créé sa réserve citoyenne métropolitaine en 2023, composée d'habitants volontaires. Les bénévoles sélectionnés sont formés aux risques majeurs avant de participer à des missions de sensibilisation et d'appui aux sinistrés lors d'épisodes de crise.

| Pour plus d'informations : bordeaux-metropole.fr

Se former aux gestes qui sauvent

La formation Premier Secours Citoyen (PSC)

Alerter les secours, savoir réagir efficacement en cas d'accident tels que l'arrêt cardiaque, la perte de connaissance, l'étouffement, les malaises ou les traumatismes : les gestes essentiels s'apprennent, et peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations d'une gravité exceptionnelle. Les bons gestes peuvent sauver des vies.

| Pour se renseigner et trouver la liste des associations agréées pour la formation : info.gouv.fr/risques/aider

Donner son sang

L'Établissement français du sang (EFS) est l'opérateur unique de la transfusion sanguine, comprenant le don de sang, le don de plasma, de plaquettes ou de moelle osseuse. Pour donner son sang, il faut être un adulte entre 18 et 70 ans et peser plus de 50 kg.

Un don de sang = une heure de temps = trois vies sauvées !

| Pour plus d'informations : dondesang.efs.sante.fr



Alerte SMS risques majeurs Inscrivez-vous !



Rendez-vous sur
cenon.fr/alerte-sms

pour être informés par SMS,
en cas de **danger sur la
commune** : inondation,
orages violents, risques
industriels...

